

## COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE THENELLES

Séance du 05 octobre 2017

L'an 2017, le jeudi 5 octobre, à 9h30, la Commission Communale d'aménagement foncier de THENELLES, instituée par délibération de la Commission permanente du conseil général du 26 septembre 2011, s'est réunie en mairie de THENELLES, sous la présidence de M. Jean-Luc HAMOT, Commissaire Enquêteur. Sur convocation régulière :

### Etaient présents :

#### Titulaires

- Mmes BOUYENVAL Marie-France, Conseillère municipale ;  
Françoise MINETTE, représentant les exploitants agricoles ;  
Catherine DZUNDZA, fonctionnaire au Conseil Départemental (Voirie départementale) ;
- MM. Jean-Luc HAMOT, commissaire enquêteur, Président de la Commission ;  
Gérard DIEUDONNE, maire de Thenelles ;  
Alain MIDOUX, délégué du Dir. départemental des finances publiques de l'Aisne ;  
Laurent BLEUSE, représentant les exploitants agricoles ;  
Thierry CAVENNE, représentant les exploitants agricoles ;  
Francis BRONCHART, représentant les propriétaires.  
Cédric RICHEZ, représentant les propriétaires ;  
Didier LESUR, représentant les propriétaires ;

#### Suppléants

- MM. Denis MONAQUE, représentant les exploitants agricoles.  
Olivier ISRAEL, représentant les propriétaires ;  
Philippe DIOT, représentant les propriétaires  
Jean-Louis GOURLIN, personne qualifiée FFPNP.

### Etaient absents :

#### Titulaires

- Mme Virginie DUPONT, personne qualifiée FFPNP, excusée.
- MM. Michel POTELET, Conseiller Départemental du Canton de Ribemont, excusé ;  
Sylvain REVE, fonctionnaire au Conseil Départemental (DATEDD) ;  
Guénaël HALLART, personne qualifiée FFPNP ;  
Jean-Pierre LEDUCQ, personne qualifiée FFPNP, excusé.

#### Suppléants

- Mmes Florence BONNARD TREVISAN, Conseillère Départementale du Canton de Ribemont ;  
Yvette CLICHE, représentant la commune de Thenelles, excusée ;
- MM. Daniel GODIN, commissaire enquêteur, Président suppléant de la commission, excusé ;  
Romuald DEVAUX, représentant la commune de Thenelles ;  
Laurent LEFEBVRE, fonctionnaire au Conseil Départemental (DATEDD) ;  
Philippe COZETTE, fonctionnaire au Conseil Départemental (DATEDD) ;  
Olivier SIMEON, représentant les exploitants agricoles, excusé ;  
Bruno STOOPE, personne qualifiée FFPNP ;  
David FRIMIN, personne qualifiée FFPNP.

— 0 — 0 — 0 —

Mme Christine VILLETTE, responsable de l'aménagement foncier au Conseil général, assure le secrétariat de la Commission.

M. Stéphane LEJEUNE, représentant la société AXIS Conseils, géomètres experts, et Joël DAMAY, représentant le bureau d'études EMERGENCE, sont présents.

— 0 — 0 — 0 —

CW JLH

### ❖ **Vérification du quorum**

Le Président ouvre la séance et demande à Mme Christine VILLETTE de vérifier que la Commission réunit les conditions nécessaires pour délibérer valablement, en application de l'article R.121-5 du code rural et de la pêche maritime.

Le quorum est atteint, la Commission peut délibérer valablement.

### ❖ **Approbation du procès-verbal des réunions de CCAF du 19/01, 18/04 et 28/06/2017**

Aucune remarque n'est formulée. Les procès-verbaux sont approuvés.

### ❖ **Présentation de l'avant-projet de nouveau parcellaire et des mesures connexes**

M. Joël Damay présente en détail les aménagements prévus connexes à l'établissement du nouveau parcellaire. Quelques ajustements sont proposés par les membres. Le maire de Thenelles rappelle notamment les mesures imposées par le PPRI dans la vallée de l'Oise.

Finalement, la commission ne confirme pas les modifications envisagées lors de sa précédente réunion pour le plan d'attribution des parcelles.

L'avant-projet tel que le géomètre l'a finalisé suite aux réunions en sous-commission, ainsi que les aménagements connexes présentés ce jour, vont être soumis à une consultation des propriétaires et des agriculteurs (voir dates plus loin). Cette consultation n'est pas obligatoire. Elle permet cependant de recueillir le maximum d'avis, afin de présenter à l'enquête publique un projet le plus proche possible des souhaits de l'ensemble des propriétaires.

La commission examinera l'ensemble des remarques qui seront formulées par les propriétaires et les exploitants lors de cette consultation.

### ❖ **Pré-avis des communes de Neuville, Regny et Sissy**

Le Département a rencontré les 3 communes d'extension et les a informées des choix de l'avant-projet susceptibles d'affecter leur territoire. Les discussions se poursuivent avec la commune de Regny au sujet du projet de bassin de rétention.

Les communes pourront faire part de leurs remarques au même titre que les propriétaires.

Elles seront consultées de façon officielle par courrier, comme le prévoit le Code rural et de la pêche maritime, juste avant l'enquête publique portant sur le projet de nouveau parcellaire.

### ❖ **Mise à la consultation de l'avant-projet et Questions diverses**

La consultation aura lieu du 20 novembre 2017 à 14h00 au 01 décembre 2017 à 12h00.

Le géomètre sera présent le 20 novembre après-midi, le 21 novembre toute la journée, le 30 novembre toute la journée et le 01 décembre matin.

Les propriétaires et agriculteurs seront informés par courrier simple avant début novembre.

Les observations seront étudiées en sous-commission le 13 décembre et la commission se réunira le 20 décembre à 10h00 pour statuer.

Pas de questions.

— o — o — o —

L'ordre du jour étant épuisé à 11h43, le Président de la Commission lève la séance et de ce ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président  
Jean-Luc Hamot



La Secrétaire,  
Christine VILLETTE

